



# VIDE GRENIER

5€ les 2,50m



Dimanche 10 mai 2026 - 8h 18h



Buvette et restauration sur place



Stade Gilbert Bellain - Forcé



## RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

Basile GOULAY : 07.70.76.95.67

André GILLE : 06.30.24.80.81

[unionsportiveforceenne@gmail.com](mailto:unionsportiveforceenne@gmail.com)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

DIMANCHE 10 MAI 2026 - US Forcé

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

E-MAIL : .....

PORTABLE : .....

NOMBRE D'EMPLACEMENTS :

(2,50m) : ..... x 5 € = ..... €

JE SOUHAITE ÊTRE À CÔTÉ DE :



# VIDE GRENIER

5€ les 2,50m



Dimanche 10 mai 2026 - 8h 18h



Buvette et restauration sur place



Stade Gilbert Bellain - Forcé



## RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

Basile GOULAY : 07.70.76.95.67

André GILLE : 06.30.24.80.81

[unionsportiveforceenne@gmail.com](mailto:unionsportiveforceenne@gmail.com)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

DIMANCHE 10 MAI 2026 - US Forcé

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

E-MAIL : .....

PORTABLE : .....

NOMBRE D'EMPLACEMENTS :

(2,50m) : ..... x 5 € = ..... €

JE SOUHAITE ÊTRE À CÔTÉ DE :

**INSCRIPTION POSSIBLE SUR PLACE :**

Dans la limite des emplacements restants.

Restauration possible sur place.

**CONDITIONS D'ACCUEIL :**

1 EMPLACEMENT = 2,50 ML = 5€

Accueil des exposants à partir de 07h00

Ventes de 08h00 à 18h00

**RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER**

1.Le vide-grenier, organisé par l'Union Sportive Forcéenne, est réservé aux particuliers, qui ne peuvent vendre que des objets personnels.

Ne sont pas autorisés : la vente d'armes et de produits alimentaires.

2.La réglementation des vide-greniers stipule que « tout particulier ne doit pas faire plus de deux vide-greniers dans l'année civile ».

3.L'emplacement de 2,5 m linéaires est à 5 €, aucun véhicule ne sera autorisé sur l'emplacement. Les emplacements seront attribués par les organisateurs en favorisant les réservations effectuées en amont du jour-j.

4.Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration.

5.Les exposants devront laisser leur emplacement dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée, et prévoir les sacs-poubelles nécessaires. Des containers seront mis à leur disposition.

6.Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence le jour du vide-grenier.

**LES DOCUMENTS À FOURNIR :**

Le règlement par chèque à l'ordre de l'USF

Le coupon d'inscription rempli et signé

La photocopie recto verso d'une pièce d'identité

**Seules les inscriptions payées officialisent les emplacements.**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

**INSCRIPTION À DÉPOSER AU SEIN DE  
LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'US FORCÉ  
(devant la salle des sports et le club house)**

Je soussigné(e), .....

certifie ne pas être professionnel de la brocante, agir pour mon compte personnel et avoir pris acte du règlement intérieur.

Date: .....

Signature :



**L'USF VOUS REMERCIE DE VOTRE  
PARTICIPATION ET VIDEZ BIEN VOS GRENIERS !**

**INSCRIPTION POSSIBLE SUR PLACE :**

Dans la limite des emplacements restants.

Restauration possible sur place.

**CONDITIONS D'ACCUEIL :**

1 EMPLACEMENT = 2,50 ML = 5€

Accueil des exposants à partir de 07h00

Ventes de 08h00 à 18h00

**RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER**

1.Le vide-grenier, organisé par l'Union Sportive Forcéenne, est réservé aux particuliers, qui ne peuvent vendre que des objets personnels.

Ne sont pas autorisés : la vente d'armes et de produits alimentaires.

2.La réglementation des vide-greniers stipule que « tout particulier ne doit pas faire plus de deux vide-greniers dans l'année civile ».

3.L'emplacement de 2,5 m linéaires est à 5 €, aucun véhicule ne sera autorisé sur l'emplacement. Les emplacements seront attribués par les organisateurs en favorisant les réservations effectuées en amont du jour-j.

4.Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration.

5.Les exposants devront laisser leur emplacement dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée, et prévoir les sacs-poubelles nécessaires. Des containers seront mis à leur disposition.

6.Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence le jour du vide-grenier.

**LES DOCUMENTS À FOURNIR :**

Le règlement par chèque à l'ordre de l'USF

Le coupon d'inscription rempli et signé

La photocopie recto verso d'une pièce d'identité

**Seules les inscriptions payées officialisent les emplacements.**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

**INSCRIPTION À DÉPOSER AU SEIN DE  
LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'US FORCÉ  
(devant la salle des sports et le club house)**

Je soussigné(e), .....

certifie ne pas être professionnel de la brocante, agir pour mon compte personnel et avoir pris acte du règlement intérieur.

Date: .....

Signature :



**L'USF VOUS REMERCIE DE VOTRE  
PARTICIPATION ET VIDEZ BIEN VOS GRENIERS !**